

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 01 JUILLET 2026 - 20h30

Présents (11) : M. LANG Jean-Louis, Mme CLEMENT Stéphanie, M. GERARD Olivier, Mme DUPRE Noémie, M. GEANT Michel, M. DEFRAIN Nicolas, M. FREQUELIN David, , M. QUENETTE Brice, M. PETITDANT Serge, Mme LAHAYE Charlotte et M. GONZALEZ Anthony

Procurations (2) : Mme Véronique VALDENNAIRE donne pouvoir à Mme CLEMENT Stéphanie, Mme PIZZO Amandine donne pouvoir à M. LANG Jean-Louis

Excusés (2) : Mme BONNEVILLE Sandrine, Mme CHAROY Céline

Secrétaire de séance : Mme CLEMENT Stéphanie

Président de séance : M. LANG Jean-Louis

Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer. 13 votants.

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal des décisions du Conseil Municipal du 27 avril 2026. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 38 – CCID
- 39 – Levés de droits de préemption (3)
- 40 – Demande de subventions extérieures (2)
- 41 – Implantation borne de recharge électrique
- 42 – Implantation d'une borne fixe
- 43 – Déploiement des caméras de vidéosurveillance
- 44 – Chauffage électrique dans les cellules du RdC de l'Ancienne Poste
- 45 – Remplacement des dalles de la salle des Fêtes en acoustique
- 46 – Aménagement de pistes de pétanque Place des Jeux
- 47 – Remplacement de l'avion sur la stèle de la Croix de l'Orme
- 48 – Ouverture du garage Marchal
- 49 – Remplacement de panneaux de signalisation
- 50 – Achat d'une citerne pour le tracteur
- 51 – Convention de mandat avec ONF

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande :

- L'ajournement des points 44 et 48 en raison d'une nécessité de travailler davantage sur les dossiers et de revoir une situation globale en commission
- Le rajout d'un point à l'ordre du jour : Renouvellement du bail de chasse

Les numéros des délibérations de l'ordre du jour seront décalés.

DELIBERATION N° 26038 – CCID

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communale des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit comporter 24 noms. La désignation des commissaires intervient après le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes sont proposées :

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous :

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance		Adresse	Impositions directes locales
Monsieur	BERARD	Benjamin				
Monsieur	BIRCHEN	Raymond				
Madame	CLEMENT	Stéphanie				
Madame	COMMERÇON	Aurore				
Monsieur	DEFRAIN	Nicolas				
Madame	DUPRE	Noémie				
Monsieur	EMERY	Mathurin				
Monsieur	FREQUELIN	David				
Monsieur	GALLAND	Alain				
Monsieur	GEANT	Michel				
Monsieur	GERARD	Olivier				
Monsieur	GOETZMANN	Philippe				
Monsieur	GONZALES	Anthony				
Monsieur	HUIN	Gilbert				
Madame	LAHAYE	Charlotte				
Monsieur	LANDANGER	Jean-Pierre				
Monsieur	MAGUIN	Jérôme				
Monsieur	PETITDANT	Serge				
Monsieur	PETRUCCI	Antonio				
Madame	PIZZO	Amandine				
Monsieur	QUENETTE	Brice				
Madame	VALDENNAIRE	Véronique				
Monsieur	VICHARD	Guy				
Monsieur	XEMAY	François				

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, ou bien à la majorité,**

- **APPROUVE** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;
- **CHARGE** Monsieur ou Madame le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

VOTE : Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION N° 26039 – DROIT DE PREEMPTION

A/ Le maire propose au conseil municipal de ne pas faire valoir le droit de préemption sur la vente de la propriété cadastrée 54513 D57 et D58, sis 23 Rue Louis Pasteur, formulée par Maître Arabelle ANTOINE-ODEM, 95 Rue des Mazurots, 54710 LUDRES

B/ Le maire propose au conseil municipal de ne pas faire valoir le droit de préemption sur la vente de la propriété cadastrée 54513 C609, sis 7 Rue Derrière les Jardins, formulée par Maître Charles-Henri GUIBERT, 37 Grande Rue, 54290 NEUVILLER-SUR-MOSELLE

C/ Le maire propose au conseil municipal de ne pas faire valoir le droit de préemption sur la vente de la propriété cadastrée 54513 D176, sis 3 Rue Tourtel Frères, formulée par Maître Dominique BRAVETTI, 7 Allée de Vincennes, 54500 VANDOEUVRE LES NANCY

VOTE : Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION N° 26040 – DEMANDE DE SUBVENTIONS 2026 (EXTERIEUR)

Cette année, la Commune de Tantonville a reçu 2 demandes de subventions :

- L'Association des donneurs de sang, à qui la ville prête déjà gratuitement la salle des fêtes pour les collectes
- L'Association de l'Ecole de Musique de Haroué pour leur rayonnement dans tout le Saintois et notamment lors des cérémonies des 8 mai et 11 novembre

Par la délibération 26028, il avait été alloué à la ligne budgétaire dédiée aux associations : 12000€ et 9975€ ont déjà été versés ; le reste étant réservé aux subventions exceptionnelles ou extérieures.

Tour de table

Après en avoir délibéré, il a été décidé

- De ne pas verser de subvention aux donneurs de sang en raison du prêt gratuit de la salle des fêtes, mais propose de participer financièrement à l'achat de collation fait dans les commerces de TANTONVILLE à hauteur de 100€

Et il a été mis au vote des membres présents ou représentés d'octroyer une subvention à l'école de musique de Haroué pour leur participation aux cérémonies du village

Pour : 3

Contre : 9

Abstentions : 1

Pas de subvention financière octroyée mais la mairie de Tantonville propose de mettre à leur disposition à titre gratuit la salle des fêtes de Tantonville.

DELIBERATION N° 26041 – IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE

Vu en commission travaux du 24/06/2026.

La société SDE54 a sollicité la commune pour implanter une borne double de charge de véhicules électriques accessible au public. Cette opération serait totalement transparente financièrement pour la commune et apporterait un service aux habitants.

La borne serait implantée sur le parking de l'Eglise et les travaux nécessiteraient une traversée de voirie Rue Tourtel Frères.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire :

- A signer la convention avec UEM pour l'implantation et l'exploitation de la borne de recharge
- A faire réaliser les travaux nécessaires au branchement
- A encaisser la redevance annuelle au budget communal (part fixe de 400€ et part variable de 3% des consommations électriques)

VOTE : Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION N° 26042 – IMPLANTATION D'UNE BORNE FIXE

Vu en commission travaux du 24/06/2026 et profitant des travaux de branchement de la borne de recharge électrique, Le maire propose l'implantation d'une borne fixe électrique.

Cette borne pourrait notamment être très utile pour les manifestations organisées sur la Place du Centre et répondrait à des attentes récurrentes de remplacement des groupes électrogènes. Elle serait calibrée pour une utilisation maximale (alimentation triphasée, 36KWatt) et chaque utilisateur pourrait souscrire un raccordement temporaire.

Les travaux sont réalisés par Enedis pour un montant de 1 684,80 € TTC et inscrit en dépense d'investissement de la commune.

VOTE : Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION N° 26043 – DEPLOIEMENT DES CAMERAS DE VIDEOSURVEILLANCE

Vu en commission travaux du 24/06/2026

Vu la délibération n°25047 autorisant l'extension du nombre de caméra sur la commune

Vu la délibération n°23026 demandant l'intervention de la gendarmerie sur l'élaboration du plan sécurité caméras

Monsieur le Maire présente le dossier d'implantation de 12 caméras supplémentaires réparties selon le plan. L'opération de financement a été votée au BP2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à :

- signer les devis d'implantation des caméras, sous réserve d'obtention des subventions
- négocier les modifications éventuelles d'implantation des caméras décidées en commission
- demander une subvention complémentaire à la Région

VOTE : Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION N° 26044 – CHAUFFAGE ELECTRIQUE DANS LES CELLULES DU RDC DE L'ANCIENNE POSTE

AJOURNE

DELIBERATION N° 26044 – REMPLACEMENT DES DALLES DE LA SALLE DES FETES EN ACOUSTIQUE

Vu en commission travaux du 24/06/2026

Suite aux travaux de rénovation de la salle des Fêtes, il a été constaté une très forte résonnance acoustique, rendant difficile la tenue de réunion ou le service de la cantine scolaire. Une proposition a été faite par l'entreprise qui avait réalisé les travaux de facturer seulement de nouvelles dalles au plafond, en nous offrant la pose et l'évacuation des anciennes plaques. Le devis de l'Entreprise DEBARD de VEZELISE s'élève à 3 831,70€ TTC

VOTE : Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION N° 26045 – AMENAGEMENT DE PISTES DE PETANQUE PLACE DES JEUX

Vu en commission travaux du 24/06/2026

Sur proposition du Maire, il convient d'acheter des traverses en chêne pour 30 ml, qualité paysagère au prix de 383,04 € TTC. La pose sera réalisée par le conseil municipal et des bénévoles.

VOTE : Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION N° 26046 – REMPLACEMENT DE L'AVION SUR LA STELE DE LA CROIX DE L'ORME

Vu en commission travaux du 24/06/2026

Suite au vol de l'avion sur la stèle commémorative de la Croix de l'Orme, un devis a été demandé afin de le substituer par la reproduction de cet avion en impression 3D.

Le devis de l'entreprise AMF (DIEUZE) s'élève à 357,34 € TTC

VOTE : Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION N° 26048 – OUVERTURE DU GARAGE MARCHAL

AJ OURNE

DELIBERATION N° 26047 – REMPLACEMENT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Vu en commission travaux du 24/06/2026

Sur présentation d'Olivier GERARD, il convient de remplacer des panneaux décolorés ou tordus sur l'ensemble du village.

Au total, 7 panneaux vont être changés et 1 nouveau panneau P (PARKING) installé sur le parking de l'église. Le devis de l'entreprise KELIAS pour un montant de 881,32 € TTC.

VOTE : Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION N° 26048 – ACHAT D'UNE CITERNE POUR LE TRACTEUR

Etant donné la nécessité de remplacer la citerne actuelle, Michel GEANT présente plusieurs devis au Conseil, achat neuf ou occasion.

Il a été décidé de privilégier la citerne en occasion, mais rénovée entièrement.

Autorise le maire à acheter une citerne d'occasion

VOTE : Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION N° 26049 – CONVENTION DE MANDAT AVEC ONF

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu le code forestier, et notamment les articles L. 211-1 et L. 211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier,

Vu le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération,
Considérant que la commune de [...] est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,
Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts,
Considérant que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,
Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,
Considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,
Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 :

La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

Article 3 :

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération.

Il autorise Monsieur/Madame le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

La présente délibération sera transmise à l'ONF

VOTE : **Adopte** à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION N° 26050 – RENOUELEMENT DU BAIL DE CHASSE POUR 9 ANS

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à procéder au renouvellement du bail de location de la chasse avec l'AICA Tourtel, représentée par M. Philippe GOETZMANN, son Président. Ce renouvellement s'effectuera sur 9 années, soit la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2034, sur le territoire communal au lieu-dit du canton du Haut Bois.

Le loyer de départ pour l'année 2025 a été fixé à 896,92 Euros et sera réévalué chaque année en fonction de l'indice des fermages communiqué par la Préfecture.

VOTE : **Adopte** à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION N° 26051 – REPORTAGE AERIEN TANTONVILLE

Il est proposé au conseil d'autoriser le survol de la commune par la société Photo PIRENAIC.
Coût des photos pour un montant de 690 € TTC.

Vote l'autorisation d'être sur le plan de vol pour les prises de vues aériennes et décidera ensuite l'achat ou non des prises de vue.

VOTE : **Adopte** à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION N° 26052 – ACHAT D'UN SERVEUR NAS

Nicolas DEFRAIN, demande au conseil municipal l'achat de matériel informatique pour un montant de 1 545 € TTC auprès de la société DMI Services. Il s'agit de mettre en place un serveur informatique en mairie afin de mettre en place :

- un système de sauvegarde automatique pour les données du poste secrétariat et du poste portables des conseillers.
- un serveur de dossier pour partager les données entre la mairie et les membres du conseil, accessible par tous, évitant d'imprimer des documents.
- un calendrier partagé pour les réunions, les réservations de salles, ...
- un tchat sécurisé pour l'ensemble du conseil, pour échanger directement

VOTE : **Adopte** à l'unanimité des membres présents ou représentés

INFORMATIONS :

- Réouverture du Proxi
- Rétrocession de l'impasse des Glacières le 16/06/2026 devant notaire à Neuville-Sur-Moselle
- Campagne de capture et stérilisation de chats effectuée début juin derrière la Bibliothèque et Chemin derrière les jardins : 14 chats
- Visite d'un jardin partagé collectif à Toul
- Avancement du dossier de Benoit QUENETTE, contact pris avec le notaire pour la servitude de passage.
- Un petit groupe de conseiller définira l'implantation de 4 stations canines
- Le devis de l'ESAT pour la route d'Affracourt pour un montant de 1 560 € TTC

La séance est levée à 23h10

Le Maire

Jean-Louis LANG



La Secrétaire de séance
Stéphanie CLEMENT

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Stéphanie Clement', written over the printed name.